NORME INTERNATIONALE

# ISO 20410

Première édition
2017-10

# Tourisme et services connexes — Location de bateaux sans équipage — Exigences minimales de service et d'équipement

*Tourism and related services — Bareboat charter — Minimum service and equipment requirements*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 20410:2017
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/51e45ec5-81fc-4190-acd6-ba73a06afae1/iso-20410-2017

Numéro de référence
ISO 20410:2017(F)

© ISO 2017

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 20410:2017
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/51e45ec5-81fc-4190-acd6-ba73a06afae1/iso-20410-2017

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

# Sommaire

Page

**Avant-propos** ..... **v**
**Introduction** ..... **vi**
**1 Domaine d'application** ..... **1**
**2 Références normatives** ..... **1**
**3 Termes et définitions** ..... **1**
**4 Généralités** ..... **2**
**5 Fourniture de services** ..... **2**
5.1 Avant la location du bateau sans équipage ..... 2
5.1.1 Arrangement de la location du bateau sans équipage ..... 2
5.1.2 Détails du bateau sans équipage ..... 3
5.1.3 Dates et durée de la location ..... 3
5.1.4 Lieu ..... 3
5.1.5 Frais de location ..... 3
5.1.6 Justificatifs de compétences ..... 3
5.1.7 Consommables ..... 4
5.1.8 Services et options ..... 4
5.1.9 Dépôt de garantie ..... 4
5.1.10 Restrictions d'utilisation ..... 4
5.1.11 Assistance pendant la location ..... 4
5.1.12 Assurance ..... 4
5.1.13 Liste de l'équipage ..... 4
5.1.14 Protection des données ..... 5
5.1.15 Exigences légales et autres exigences ..... 5
5.2 Procédures de remise et de restitution ..... 5
5.2.1 Arrivée de l'affréteur ..... 5
5.2.2 Remise ..... 5
5.2.3 Restitution ..... 6
5.2.4 Amélioration en continu ..... 6
**6 Équipement du bateau sans équipage** ..... **6**
6.1 Équipement de navigation ..... 6
6.1.1 Généralités ..... 6
6.1.2 Livre de bord ..... 6
6.1.3 Publications et outils nautiques ..... 7
6.1.4 Compas ..... 7
6.1.5 Totalisateur de distances ..... 7
6.2 Équipement de communication ..... 7
6.3 Ancre ..... 7
6.4 Équipement d'amarrage ..... 7
6.5 Passerelle ..... 7
6.6 Lampe torche et projecteur ..... 7
6.7 Kit de premiers soins ..... 8
6.8 Dispositif de signalement sonore ..... 8
6.9 Remontée à bord d'urgence ..... 8
6.10 Prévention de chutes d'homme à la mer ..... 8
6.11 Couteau de pont ..... 8
6.12 Détecteur de monoxyde de carbone ..... 8
6.13 Détecteur de GPL ..... 8
6.14 Dispositifs de sauvetage ..... 8
6.15 Tuyau ..... 9
6.16 Réservoirs portatifs ..... 9
6.17 Câble électrique de quai ..... 9
6.18 Tableau des signaux de sauvetage ..... 9

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 20410:2017
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/51e45ec5-81fc-4190-acd6-ba73a06afae1/iso-20410-2017

6.19 Équipement de lutte contre l'incendie ... 10
6.19.1 Détection incendie ... 10
6.19.2 Dispositifs de lutte contre l'incendie ... 10
6.20 Coupe-câbles de gréement ... 10

**7 Manuel du bateau sans équipage ... 10**
7.1 Généralités ... 10
7.2 Contenu du manuel du bateau sans équipage ... 10
7.2.1 Informations et données générales ... 10
7.2.2 Nombre maximal de personnes ... 11
7.2.3 Agencement du bateau sans équipage ... 11
7.2.4 Informations sur le moteur ... 11
7.2.5 Informations relatives aux risques d'envahissement d'eau et à la stabilité ... 11
7.2.6 Pompes de cale ... 12
7.2.7 Stabilité et flottabilité ... 12
7.2.8 Trajets d'évacuation ... 12
7.2.9 Informations relatives aux risques d'incendie ou d'explosion ... 12
7.2.10 Systèmes électriques: risques d'incendie, d'explosion et d'électrocution ... 13
7.2.11 Caractéristiques de manœuvrabilité ... 14
7.2.12 Utilisation correcte: autres recommandations et informations ... 14
7.2.13 Autres informations ... 16

**Bibliographie ... 17**

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 20410:2017
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/51e45ec5-81fc-4190-acd6-ba73a06afae1/iso-20410-2017

 © ISO 2017 – Tous droits réservés

# Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/avant-propos.

ISO 20410:2017
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/51e45ec5-811c-4199-acd6-ba73a06alae1/iso-20410-2017

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 228, *Tourisme et services connexes*.

# Introduction

Ces dix dernières années, la location de bateaux sans équipage a gagné en popularité, et par conséquent, les activités de location se sont développées.

La location de bateaux sans équipage est une activité commerciale transfrontalière typique qui s'inscrit dans le contexte d'Internet où les entreprises proposent facilement leurs services à un large public. La facilité d'accès aux informations (par Internet) et la croissance du marché de la location ouvrent la porte à un large choix de services de location dans le monde entier. Cela est aisément visible lors de tous les grands salons nautiques internationaux où les nombreuses entreprises de location qui exposent se font concurrence.

Cependant, la qualité des prestations fournies pour la location de bateaux sans équipage peut considérablement varier d'une entreprise à une autre, et il est difficile d'effectuer des comparaisons et des évaluations. Cela fausse les règles du jeu et installe également un certain mécontentement parmi les loueurs comme les affréteurs. Une Norme internationale peut instaurer une certaine qualité sur le marché de location des bateaux sans équipage et augmenter les niveaux de satisfaction des loueurs et des affréteurs.

Une norme de service portant sur la fourniture des équipements de sécurité nécessaires à la location de bateaux sans équipage, les méthodes d'évaluation pour la détermination de la qualité de ces équipements, les contrats et les dispositions, les opérations et instructions de sécurité, la responsabilité et l'assurance, etc. est fortement souhaitée dans ce secteur touristique particulier.

Les passagers d'un bateau sans équipage ne sont pas toujours conscients des exigences de sécurité marine. Les instructions de sécurité et un équipement de travail fonctionnant correctement sont essentiels pour garantir la sécurité des personnes à bord d'un bateau sans équipage.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Le présent document traite de la façon d'évaluer le niveau de la qualité et de la sécurité d'un bateau sans équipage proposé à la location. Une évaluation correcte est d'une importance capitale au moment de la remise d'un bateau (avant et après la période de location).

ISO 20410:2017
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/51e45ec5-81fc-4190-acd6-ba73a06afae1/iso-20410-2017

 © ISO 2017 – Tous droits réservés

# Tourisme et services connexes — Location de bateaux sans équipage — Exigences minimales de service et d'équipement

## 1 Domaine d'application

Le présent document établit le niveau de service minimal et les exigences minimales pour l'équipement des bateaux sans équipage proposés à la location sur les eaux intérieures, côtières et/ou du large. Il s'applique à tous les particuliers et entreprises qui proposent un bateau sans équipage à la location.

Le présent document:

— couvre la sécurité du bateau sans équipage et de ses occupants, mais pas celle associée aux activités sportives ou aquatiques récréatives;

— exclut les bateaux fournis avec un skipper et/ou un équipage et les bateaux sans équipage n'offrant pas d'espace de vie;

— n'établit pas les exigences de construction pour les bateaux sans équipage et équipements fournis.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

## 2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 20410:2017
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/51e45ec5-81fc-4190-acd0-ba73a06afae1/iso-20410-2017

ISO 9094, *Petits navires — Protection contre l'incendie*

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse https://www.iso.org/obp

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse http://www.electropedia.org/

**3.1**
**bateau sans équipage**
bateau possédant un *espace de vie* (3.6), loué sans *skipper* (3.7) ni équipage fourni par le *loueur* (3.4)

**3.2**
**location**
location d'un bateau pour une somme d'argent convenue

**3.3**
**affréteur**
personne ou entreprise qui affrète un *bateau sans équipage* (3.1)

© ISO 2017 – Tous droits réservés 

**3.4**
**loueur**
personne ou entreprise qui propose un *bateau sans équipage* (3.1) à la *location* (3.2)

Note 1 à l'article: Il peut s'agir du propriétaire, de l'opérateur ou du gérant du bateau sans équipage lui-même ou, le cas échéant, d'un tiers agissant en tant qu'intermédiaire (agent) entre l'*affréteur* (3.3) et le propriétaire, l'opérateur ou le gérant du bateau sans équipage. La garantie que la location du bateau sans équipage est conforme au présent document relève de la responsabilité du loueur.

**3.5**
**contrat de location**
contrat passé entre l'*affréteur* (3.3) et le *loueur* (3.4)

**3.6**
**espace habitable**
**espace de vie**
espace entouré d'éléments permanents et équipé pour dormir, faire la cuisine, manger, se laver et aller aux toilettes

Note 1 à l'article: le terme «espace habitable» est utilisé couramment dans le secteur. Le terme «espace de vie» est utilisé couramment par l'utilisateur.

**3.7**
**skipper**
personne ayant la commande et la responsabilité totales du *bateau sans équipage* (3.1) pendant toute la durée de la *location* (3.2)

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Note 1 à l'article: le skipper et l'*affréteur* (3.3) peuvent être deux personnes différentes.

**3.8**
**dépôt de garantie**
somme d'argent remboursable payée par l'*affréteur* (3.3) et détenue par le *loueur* (3.4)

ISO 20410:2017
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/51e45ec5-81fc-4190-acd6-ba73a06afae1/iso-20410-2017

## 4 Généralités

**4.1** Le loueur doit avoir la responsabilité totale de la fourniture de la location de bateaux sans équipage. Le loueur doit informer l'affréteur si un tiers est impliqué et doit nommer sans ambiguïté les responsabilités du tiers.

**4.2** Toute publicité pour la location du bateau sans équipage doit présenter avec exactitude les prestations proposées par le loueur.

**4.3** Le loueur doit, par écrit ou sur un site Web, par exemple, fournir des informations détaillées sur le bateau sans équipage, les termes et conditions, et les prestations offertes. Ces informations doivent être disponibles avant qu'un contrat soit signé.

## 5 Fourniture de services

### 5.1 Avant la location du bateau sans équipage

#### 5.1.1 Arrangement de la location du bateau sans équipage

Il doit exister un contrat de location qui définit les aspects attendus de la part de l'affréteur et de celle du loueur. Le contrat de location peut comporter un ou plusieurs documents. Des copies signées du contrat de location doivent être remises aux deux parties.

 © ISO 2017 – Tous droits réservés

Le loueur doit indiquer sans ambiguïté quand et comment:

— la location est convenue, les restrictions possibles et les lois qui régissent le contrat;

— l'affréteur peut modifier ou annuler le contrat de location et les pénalités financières éventuelles auxquelles il s'expose;

— le loueur peut modifier ou annuler le contrat de location et les compensations financières éventuelles qu'il octroie;

— un autre bateau sans équipage comparable sera proposé si celui loué n'est pas disponible;

— les retards de début et de fin dans la durée de location, y compris un retard de restitution, doivent être signalés et donner lieu à une compensation.

Le contrat de location doit être facile à comprendre et doit être rédigé dans une langue acceptable pour l'affréteur comme le loueur.

### 5.1.2 Détails du bateau sans équipage

Le loueur doit spécifier:

— le nombre maximal de personnes autorisé à bord;

— l'année de construction ou l'âge du navire;

— le constructeur;

— le modèle;

— l'agencement;

— le nombre de cabines, de cabinets de toilette et de couchettes;

— l'inventaire de l'équipement normalement fourni;

— l'équipement demandé en option par l'affréteur et les coûts associés.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 20410:2017
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/bf1f1f1f-1f1f-4190-acd6-ba73a06afae1/iso-20410-2017

### 5.1.3 Dates et durée de la location

Les dates et heures exactes de la remise et de la restitution doivent être indiquées clairement par le loueur.

### 5.1.4 Lieu

Le ou les lieux où le bateau sans équipage sera remis et restitué doivent être clairement indiqués par le loueur. Le loueur doit fournir à l'affréteur des informations à jour sur les options de transport et de stationnement pour le lieu de remise/de restitution.

### 5.1.5 Frais de location

Le loueur doit indiquer clairement le calendrier de paiement, taxes comprises, pour la location du bateau sans équipage, la devise du paiement, le mode de paiement et les coordonnées bancaires, le cas échéant.

### 5.1.6 Justificatifs de compétences

Le loueur doit indiquer à l'affréteur les justificatifs de compétences nécessaires pour la location.

Avant de signer le contrat de location, le loueur doit s'assurer que l'affréteur sera en mesure de fournir un justificatif du niveau de compétences exigé.

© ISO 2017 – Tous droits réservés

Si l'affréteur n'est pas le skipper du bateau sans équipage, le loueur doit s'assurer que le skipper désigné possède un justificatif du niveau de compétences exigé.

NOTE Le justificatif peut inclure les aptitudes nécessaires à l'utilisation d'équipements comme les postes de radio maritime en plus des aptitudes à barrer le bateau sans équipage.

### 5.1.7 Consommables

Le loueur doit mentionner clairement ce qui est inclus et ce qui est exclu dans les frais de location, par exemple: le gaz de pétrole liquéfié (GPL), le carburant, la nourriture et l'eau potable.

### 5.1.8 Services et options

Le loueur doit confirmer par écrit le ou les services en option requis par l'affréteur et leurs coûts respectifs, comme les dispositions prises en matière de nettoyage.

### 5.1.9 Dépôt de garantie

Le loueur doit fournir par écrit les termes et les conditions liés au dépôt de garantie, si applicable, de façon à expliquer clairement les charges, les déductions, les pénalités et les raisons associées.

### 5.1.10 Restrictions d'utilisation

Le loueur doit informer l'affréteur ainsi que le skipper, s'il s'agit d'une tierce personne, de toutes les restrictions éventuellement applicables pendant la durée de la location, par exemple des limites géographiques, de l'utilisation pendant la nuit et des restrictions de navigation.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Le loueur doit informer l'affréteur des exigences éventuelles relatives à la signalisation de l'emplacement du bateau sans équipage pendant la période de location.

ISO 20410:2017
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/51e45ec5-81fc-4190-acd6-ba73a06afae1/iso-20410-2017

### 5.1.11 Assistance pendant la location

Le loueur doit disposer d'une procédure pour la gestion des situations d'urgence et doit informer l'affréteur de la manière dont l'assistance sera fournie en cas de panne ou en cas d'urgence.

Le loueur doit informer l'affréteur des circonstances dans lesquelles ce dernier pourra ou ne pourra pas bénéficier d'un bateau sans équipage de remplacement et/ou d'une compensation financière.

### 5.1.12 Assurance

Le loueur doit s'assurer que le bateau sans équipage est entièrement assuré pour son utilisation par l'affréteur et pour les dommages causés aux tiers. Il convient de fournir à l'affréteur les détails sur la somme assurée, les dépassements à payer par l'affréteur qui ne sont pas couverts par le dépôt de garantie et les restrictions éventuelles.

Une copie du certificat d'assurance doit être remise à l'affréteur sur demande.

Le loueur doit informer clairement l'affréteur, avant la signature du contrat de location, de la nécessité éventuelle d'une assurance supplémentaire ou recommandée pour la location comme une assurance de prise en charge de la franchise, une assurance médicale ou une assurance voyage.

### 5.1.13 Liste de l'équipage

Le loueur doit exiger et conserver une liste de l'équipage pendant toute la durée de la location. La liste doit consigner au minimum les informations suivantes sur les membres de l'équipage:

— le nom;

— l'adresse;

 © ISO 2017 – Tous droits réservés

— les coordonnées;

— le numéro et la date de fin de validité du passeport (ou d'une pièce d'identité reconnue);

— les coordonnées du parent le plus proche;

— la date de naissance;

— la nationalité.

La liste de l'équipage doit indiquer clairement l'identité du skipper et, le cas échéant, du coskipper, conformément à 5.1.6.

#### 5.1.14 Protection des données

Le contrat de location doit indiquer clairement l'utilisation qui sera faite des données.

Les données doivent être conservées dans un lieu sûr et être détruites ultérieurement une fois devenues inutiles.

#### 5.1.15 Exigences légales et autres exigences

Le loueur doit établir, mettre en place et tenir à jour une procédure qui permet:

— d'identifier les exigences légales applicables à la location de bateaux sans équipage;

— de déterminer la manière dont ces exigences s'appliquent à la location de bateaux sans équipage.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Le loueur doit s'assurer que ces exigences légales applicables sont prises en compte dans l'offre à la location du bateau sans équipage.

ISO 20410:2017
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/51e45ec5-81fc-4190-acd6-ba73a06afae1/iso-20410-2017

### 5.2 Procédures de remise et de restitution

#### 5.2.1 Arrivée de l'affréteur

Le loueur doit mettre en place une procédure d'accueil.

#### 5.2.2 Remise

Le loueur doit s'assurer que le bateau sans équipage a été nettoyé, qu'il est en état de service et que les pleins en carburant, eau et gaz de pétrole liquéfié (GPL) (le cas échéant) sont conformes au contrat de location.

Les détails de la liste de l'équipage doivent être confirmés et cette liste doit être conservée par le loueur pendant toute la durée de la location.

L'inventaire doit être vérifié au moment de la remise et une copie signée doit être donnée à l'affréteur.

Le loueur doit fournir:

— la documentation nécessaire à la location du bateau sans équipage comme le certificat d'immatriculation, les listes d'équipage ou les permis de navigation;

— le manuel du bateau sans équipage (instructions d'utilisation des équipements) conformément à l'Article 7.

Le loueur doit familiariser l'affréteur à l'utilisation du bateau sans équipage, de son équipement et du manuel du bateau sans équipage. Les tirants d'eau et d'air qui figurent dans le manuel du bateau sans équipage doivent être portés à l'attention de l'affréteur.

© ISO 2017 – Tous droits réservés